Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 074-247400666-20260921-20260921_04_DEL-DE

République Française
Département de la HAUTE – SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES QUATRE RIVIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VALANT DELIBERATION
Le 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des fêtes, sise 971, route de Bonneville – 74250 PEILLONNEX, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pascal POCHAT-BARON, Président en exercice.

Date de convocation	: 15 septembre 2026
Nombre de délégués en exercice	: 37
Nombre de délégués présents	: 28
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 6
Nombre de délégués votants	: 34

Délégués présents :
Franck BOUZEREAU, Patrick CARON, Richard THOMASSIER, Ludivine COTTINI (DERVILLE), Frédéric GAVARD, Daniel REVUZ, Danielle GRILLET, Léon GAVILLET, Mélanie LECOURT, Max MEYNET-CORDONNIER, Magali CHATELAIN, Jocelyne VELAT, Daniel VUAGNOUX, Christine CHAVANNE, Claude MARIOTTI, Agnès MORETTI CHATEL, Sonia GERVOIS, Franck ACCARDO, Marie-Pierre BOZON, Marie-Liliane GRONDIN, Didier BOUVET, Joël BUCHACA, Marie SOLLIER, Pascal POCHAT-BARON, Laëtitia SECCO, Martial MACHERAT, Véronique ALEXANDRE, Véronique DROUET-NOVEL,

Délégués excusés :
Rodolphe DESMOULIN donne pouvoir à Frédéric GAVARD
Laurence BINAUD donne pouvoir à Richard THOMASSIER
Bruno FOREL donne pouvoir à Mélanie LECOURT
André GERVAIS donne pouvoir à Jocelyne VELAT
Michel STAROPOLI donne pouvoir à Martial MACHERAT
Paul GIRARD donne pouvoir à Pascal POCHAT BARON
René CARME ne donne pas de pouvoir

Délégués absents :
Antoine VALENTIN,
Valérie BRUNA-BLEICHNER

Jocelyne VELAT est désignée secrétaire de séance.

20260921_04 - Attribution du marché de la collecte en grue pour le verre ;

Monsieur le Président rappelle que le marché de collecte des ordures ménagères du territoire, commencé au 1er janvier 2022 a pris fin suite au placement en liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire du marché, ECO-DECHETS, au 31 juillet 2024. Depuis, la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte a été reprise à l'automne 2024, tandis que la collecte des ordures ménagères par grue a été reprise au 1er janvier 2025 par l'intermédiaire de la Société publique locale (SPL) 2D4R. La collecte des emballages par grue sera, quant à elle, reprise à compter du 5 octobre 2026.

Monsieur le Président rappelle que le marché de collecte en grue du verre commencé le 04 octobre 2024 pour une durée de deux ans va prendre fin très prochainement. Une consultation des entreprises sous forme d'un MAPA selon la réglementation des marchés publics a été lancé le 09 août 2026.

Suite à l'analyse des offres reçues dans le cadre de cette procédure, le tableau ci-après présente le détail des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre. Une seule entreprise a candidaté, l'entreprise TRIGENIUM.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 074-247400666-20260921-20260921_04_DEL-DE

Lot (n°)	Raison sociale	Ville	Valeur prix *Note sur 40*	Valeur technique *Note sur 60*	SOMME des valeurs	Classement
	TRIGENIUM	ANNECY	40	60	100	1

N° des prix	Unité	Libellé	Quantité annuelle estimée	Prix unitaire en € HT	Prix unitaire en € TTC	Total en € HT	Total en € TTC
COLLECTE							
	Tonne	Collecte du verre	850	78,5	82,82	66 725,00 €	70 394,88 €
					Soit total estimé	66 725,00 €	70 394,88 €

Le prix actualisé au mois d'août 2026 s'élève à **78,675 € HT la tonne**, contre un prix proposé de **78,50 € HT la tonne**. Cela représente un écart de **-0,223 %**, soit une différence de **17,5 centimes d'euros HT par tonne** entre le prix proposé et le prix actualisé.

VU le Code de la commande publique ;
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 34 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE le choix de l'entreprise retenu pour le marché de collecte du verre en grue pour un montant total de 78,5 euros HT la tonne de verre collectée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce marché et particulièrement le contrat avec l'entreprise retenue.

Jocelyne VELAT
Secretaire de séance

Le Président,
M. Pascal POCHAT BARON
Communauté de Communes des Quatre Rivières